

## **FORMATION**

# LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES MRC POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE : ENJEUX, DÉFIS ET BONNES PRATIQUES

#### **DATES:**

23 mai 2024, de 9h00 à 10h30

### **DURÉE:**

1h30

### COÛT:

Membre: **135**\$ plus les taxes applicables Non membre: **260**\$ plus les taxes applicables

### **FORMAT**:

Webinaire

Le lien vous permettant d'accéder à la formation en visioconférence vous sera acheminé ultérieurement.

### **CLIENTÈLE VISÉE:**

La formation s'adresse aux gestionnaires et responsables des demandes relatives à la CPTAQ au sein des municipalités locales et des MRC (directeurs généraux, greffiers, directeurs de l'urbanisme, etc.).

#### **DESCRIPTION:**

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a fait l'objet de modifications importantes entrées en vigueur le 9 décembre 2021. Suivant ces modifications, les municipalités locales ne peuvent plus présenter elles-mêmes de demandes d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ, puisque les demandes doivent désormais provenir des MRC. Celles-ci sont désormais appelées à décider des projets qui feront l'objet d'une demande acheminée à la CPTAQ et en corollaire, des projets qu'elle ne portera pas devant cet organisme administratif. Comment cette nouvelle procédure se traduira en pratique? Quels sont les critères à analyser pour prendre la meilleure décision au sujet d'un projet d'exclusion présentée par une municipalité locale?

Cette formation permettra de mieux comprendre :

- La nouvelle procédure pour une demande d'exclusion de la zone agricole
- La compétence de la MRC en matière de demande d'exclusion de la zone agricole
- Les critères à analyser pour prendre une décision suivant une demande d'une municipalité

### **POUR INSCRIPTION:**

Formations - adgmrcq

#### **FORMATEURS**:

Me François Montfils, avocat au cabinet Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.



Me François Montfils, barreau 1994, est associé chez Therrien Couture Joli-Cœur depuis 1999. Il pratique notamment en droit municipal. Me Montfils a développé une expertise particulière dans les dossiers de protection du territoire agricole où il conseille et représente des instances municipales et des particuliers. Il est appelé à donner des conférences sur le sujet de façon régulière.

Me Anthony Delisle, avocat au cabinet Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.



Me Anthony Delisle, barreau 2022, est avocat chez Therrien Couture Joli-Cœur où il exerce en droit administratif et en droit municipal. Dans le cadre de sa pratique, il est appelé à travailler sur divers mandats dans le cadre de demandes d'autorisation et d'exclusion à la CPTAQ.

